



Contrat de location de terrain(s) marché aux puces
Exposition du Parc Laviolette de Trois-Rivières
24 et 25 mai 2025 (aux pieds du pont Laviolette)

Locateur : Club de Voitures Anciennes de la Mauricie inc.
CP 4655, Succursale A
Trois-Rivières, Qc, Canada
G9B 7Y6 Infos : puces@club-cvam.com

Locataire :

Nom : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Téléphone fixe : _____ Cellulaire : _____
Adresse courriel : _____
Numéro de plaque : _____ (un seul véhicule avec remorque par terrain)

Prix des terrains : 25\$ pour le premier terrain (20 pieds de profond X 25 pieds de large), et 20\$ par terrain supplémentaire (à payer avec l'envoi de votre contrat de location).

Nombre de terrains limités, réservez votre place !

Conditions :

- 1- Arrivé le samedi ou le dimanche matin, à partir de 7h30
- 2- Un seul véhicule avec remorque par terrain, visiteurs/famille/amis devront utiliser le terrain de stationnement du pavillon Pitre.
- 3- Les génératrices sont interdites.
- 4- Les toilettes chimiques sur le terrain seront verrouillées la nuit, à cause du vandalisme que nous avons subi par les années passées. Si vous désirez coucher sur place, seules les toilettes de la ville près de l'aire de jeux à côté de la salle Pitre seront ouvertes.
- 5- Aucun débris ou objets invendus ne devront être laissés sur place à votre départ. Le terrain devra-t-être laissé dans le même état qu'à votre arrivé. N'utilisez pas les poubelles, non plus, pour laisser les invendus.
- 6- Aucune impolitesse ne sera tolérée envers nos bénévoles. Ces gens donnent de leur temps gratuitement pour l'activité, S.V.P., traitez-les avec respect.
- 7- Le montant de la location devra être payé en entier d'avance, au moment de la réservation, et n'est pas remboursable. **Payable par chèque (Club de voitures Anciennes de la Mauricie) ou comptant avant le 30 avril 2025.**
- 8- **Les organisateurs se réservent le droit d'expulsion du terrain en cas de manquement grave à l'une de ces règles.**

Signature du locataire : _____ Date : _____

IMPORTANT : Entrée spécifique aux marchés au puces par le stationnement du pavillon.